



**CARRIÈRES  
CHAMPENOISES**

**PJ N°7**

**PRÉSENTATION  
NON TECHNIQUE  
DU PROJET**

**Commune de  
JULLY-SUR-SARCE**



## La carrière JULLY-SUR-SARCE

### EN BREF...

En activité depuis les années 1990 et autorisée par un arrêté préfectoral du 2 novembre 2001 modifié par l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2013 pour 30 années. Le gisement exploitable autorisé arrivant touchant à sa fin, **la société CARRIERES CHAMPENOISES** souhaite pérenniser son exploitation localement.

## Le projet en quelques points

**Surface du projet :** 28 ha 95 ca en renouvellement et 27 ha 17 ca en extension

**Durée :** 30 ans dont 1 an de remise en état

**Activités principales :**

- extraction de matériaux calcaires
- traitement des matériaux extraits dans les installations du site pour la fabrication de granulats naturels, de graves chaulées, de graves ciments...
- remblayage du site à l'aide de stériles d'exploitation et de matériaux inertes extérieurs
- stockage de déchets contenant de l'amiante en mélange avec des matériaux inertes
- évacuation des produits finis vers les chantiers BTP locaux

**Quantités commercialisées par an :** 250 000 t/an en moyenne - 320 000 t/an au maximum



# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE LA SOCIETE CARRIERES CHAMPENOISES</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET</b>	<b>9</b>
<b>REMISE EN ÉTAT</b>	<b>9</b>
<b>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>9</b>
<b>PROCÉDURE D'INSTRUCTION</b>	<b>9</b>
<b>POUR ALLER PLUS LOIN</b>	<b>10</b>

1

**PRÉSENTATION  
DE LA SOCIÉTÉ  
CARRIERES  
CHAMPENOISES**

---



## LES CARRIÈRES CHAMPENOISES

La société CARRIÈRES CHAMPENOISES est une entreprise familiale créée en **1954**. Elle est aujourd'hui dirigée par la **3<sup>e</sup> génération**, Mme Anne-Blandine BOURGOIN.

La société, implantée sur le territoire aubois, alimente en matériaux de construction l'agglomération troyenne. Elle exploite aujourd'hui des carrières d'alluvions (sites de Rumilly-lès-Vaudes et de Vaudes) permettant la production de béton prêt à l'emploi et une carrière de calcaire (Jully-sur-Sarce) qui livre les chantiers du BTP. La société ABB Transport, filiale de Carrières Champenoises, permet d'optimiser les livraisons de granulats et les apports de matériaux à recycler ou à valoriser. Enfin, la société a récemment ouvert une plate-forme de recyclage et de transit en périphérie de Troyes à La Chapelle-Saint-Luc.

Elle emploie aujourd'hui 16 collaborateurs et induits 40 emplois (fournisseurs, sous-traitants locaux). 100% des salariés vivent en moyenne à moins de 15 km de l'entreprise.

La société dessert essentiellement le marché local (environ 30 km autour du site).



### L'INNOVATION COMME ADN

Depuis sa création, cette PME **a toujours innové** dans ses process de fabrication et dans les services proposés afin d'intégrer les dimensions environnementales.

Si la production de granulats a débuté par l'extraction de matériaux alluvionnaires, **dès les années 1990**, la société s'est engagée dans une **politique de substitution des matériaux alluvionnaires** par du calcaire avec la carrière de Jully-sur-Sarce.

Entre 2000 et 2010, elle fait évoluer ses installations de traitement sur la plate-forme de Rumilly-lès-Vaudes afin de laver le calcaire pour **l'incorporer dans les formules béton**. Pour le traitement de ses eaux de procédé, elle met en place un traitement des eaux par floculation et centrifugation, **procédé innovant** dans le Grand-Est à cette époque et permettant de **consommer peu d'espace**.

## LE RÉAMÉNAGEMENT AU CŒUR DES PROJETS

Le **réaménagement** des anciens site d'exploitation a toujours été au cœur de ses préoccupations. Ainsi, la qualité des remises en état apportées aux site de Vaudes, Rumilly-lès-Vaudes, Buchères et Clerey a permis de **restituer des zones agricoles ou des zones à vocation écologiques.**



Exemple de zones réaménagées sur sa carrière de Vaudes



Vue de la zone réaménagée sur la carrière de Jully-sur-Sarce [GAUCHE] et de la zone remblayée [DROITE]

## Evolution de la gravière exploitée à Vaudes au lieu-dit « Les Fosses » par Carrières Champenoises entre 2005 et 2018





## UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL FORT

Afin d'aller encore plus loin en matière d'engagement, en 2014, la société s'est inscrite dans la démarche de progrès environnemental « **Cap Environnement** » portée par UNICEM Entreprises Engagées. Le site de Jully-sur-Sarce a atteint le niveau « maturité » qui atteste d'un **engagement fort** en matière d'environnement, de sécurité vis-à-vis des tiers et de prise en compte des parties prenantes du site.



2

# PRÉSENTATION DU PROJET

---

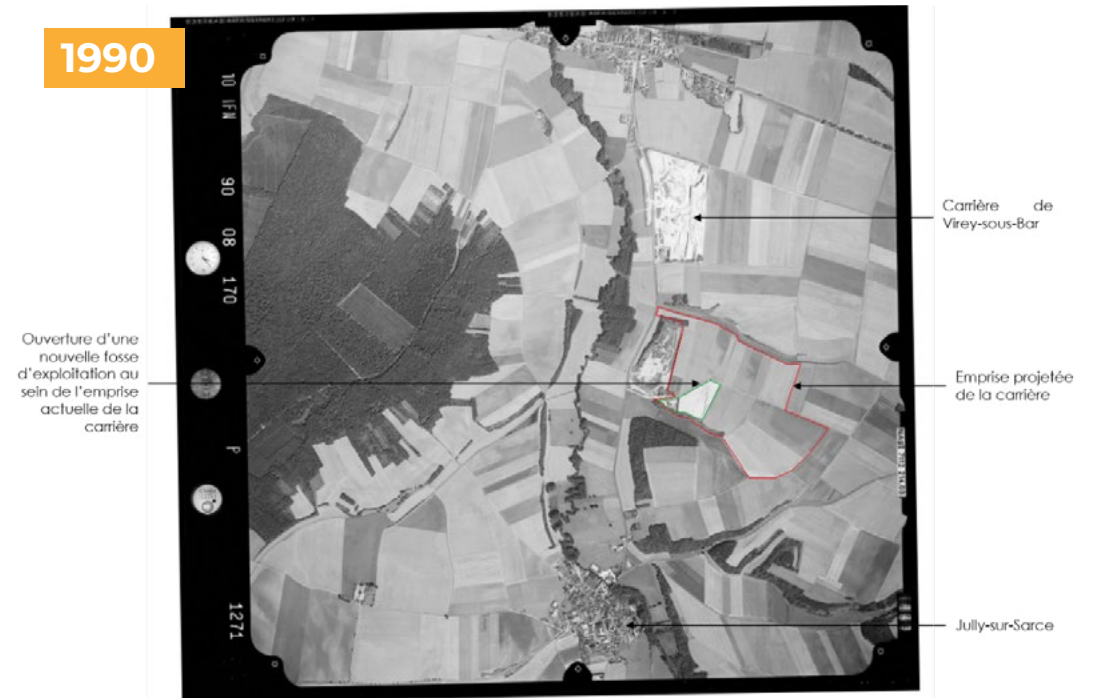


## 2.1 HISTORIQUE DU SITE

L'exploitation de la carrière de Jully-sur-Sarce par les Carrières Champenoises a commencé au début des années 1990. Le site s'est ensuite progressivement étendu (en 1996, puis en 2001) jusqu'à atteindre sa configuration actuelle

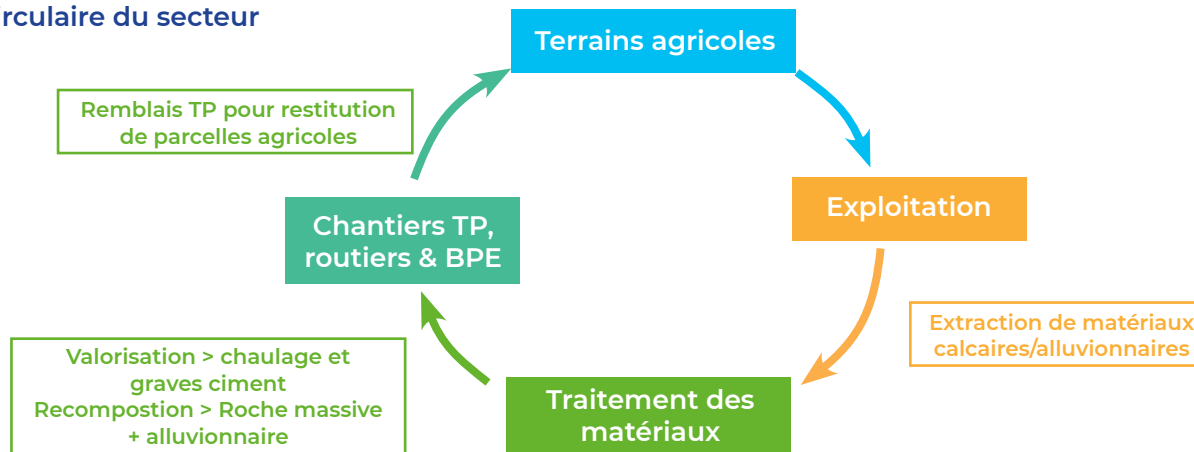
## 2.2 LE PROJET

Le projet de la société est résolument inscrit dans l'économie circulaire. En effet, son objectif est de produire des granulats de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il rompt avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».



Vue aérienne de 1990 (IGN)

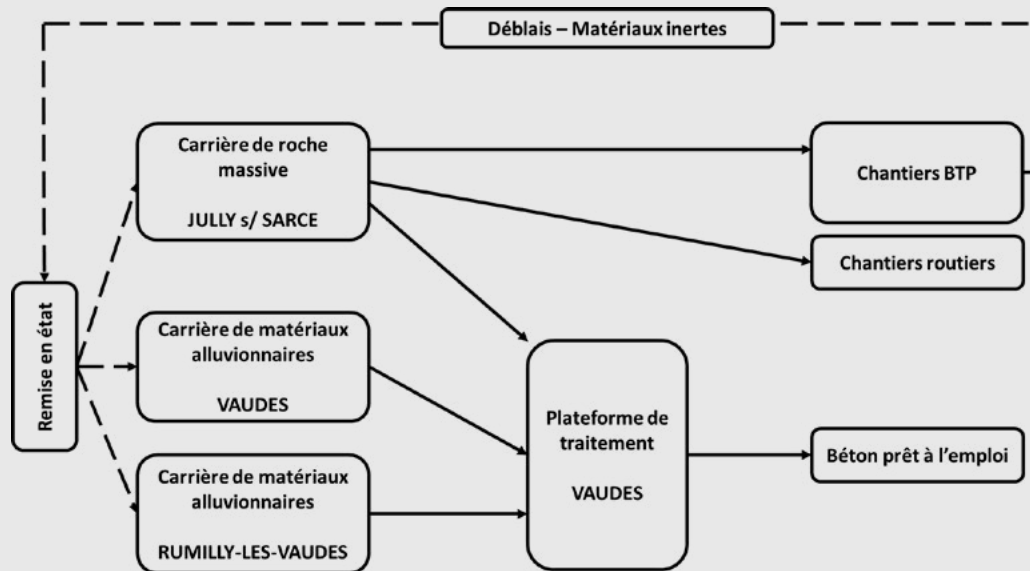
### Le projet dans l'économie circulaire du secteur



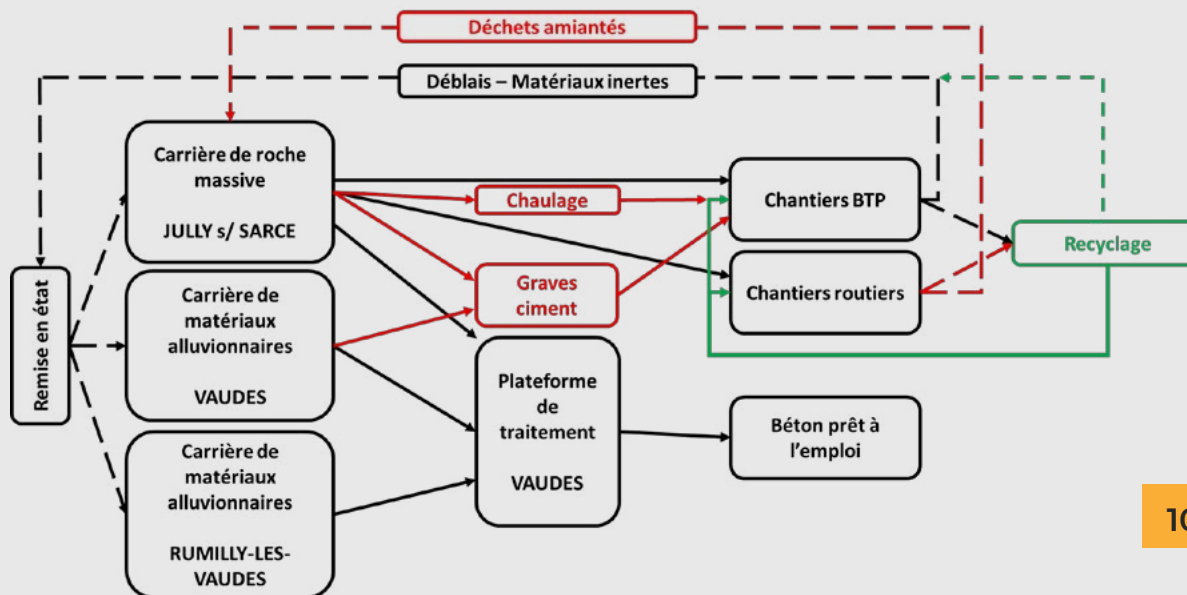
Dans le détail, il permettra sur un site unique de proposer à la fois :

- La **production de granulats calcaires** qui alimenteront les chantiers du BTP et viendront ponctuellement en substitution des alluvions dans les bétons. Une partie des granulats sera directement valorisée en grave ciment ;
- La **valorisation optimale du gisement**. En effet, les matériaux inertes du site, jusqu'alors mis en remblais, seront pour partie chaulés pour répondre à certains usages ne nécessitant pas de matériaux de haute qualité ;
- La **valorisation des déchets inertes issus des chantiers locaux**, que la société met en remblais dans la fosse d'extraction, afin de proposer une remise en état agricole et écologique. Cette activité déjà autorisée se poursuivra avec la possibilité d'accueillir, en cas de besoin, des matériaux dit classe 3+ (Cf. PJ n°46 et PJ n°4 Etude impact – partie 2 – thème 2) ;
- L'**accueil des déchets d'amiante liée**, afin d'offrir une solution complète de gestion des déchets issus des chantiers du BTP ;
- La **production d'énergie décarbonée** par la mise en place d'un parc photovoltaïque.

## Fonctionnement actuel de la société CARRIERES CHAMPENOISES



## Evolution du projet sur le fonctionnement actuel de la société



3

## LA REMISE EN ÉTAT

---



## LE PRINCIPE

Dans le cadre de l'arrêté de 2001, la remise en état consistait à la création d'une mosaïque de milieux pour développer les potentialités écologiques du site et favoriser son intégration paysagère.

Dans le cadre du présent projet, les orientations données au réaménagement ont conservé l'esprit de 2001, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire, d'exploitation, écologiques et paysagers identifiés lors des études techniques.

Ainsi, le réaménagement final du site bénéficiera d'une mosaïque de milieux propices à de multiples vocations : écologique, paysagère, récréative et localement agricole.

**Aménagements d'ores et déjà mis  
en place dans la carrière**



Les principes retenus sont les suivants :

- une zone remblayée avec **reconstitution d'une zone agricole** (culture en faveur de la flore messicole) sur **environ 20 ha** sur la zone en extension et en partie sur la zone en renouvellement. Un chemin sera aménagé pour que les agriculteurs puissent accéder aux terrains. Le tracé des chemins sur le plan est indicatif. Il sera susceptible d'évoluer selon les besoins des exploitants ;
- une zone à vocation écologique au Nord du site, sur la partie non exploitée de la carrière avec **création de prairies, d'abris pour le gibier, de points d'eau et de bosquets** ;
- une zone (déjà remise en état) au Nord-Ouest de la zone en renouvellement et qui correspond à **pelouse calcicole** accompagnée de plantations de bosquets arbustifs et arborés, et d'un bassin ;
- une zone à vocation écologique au Sud du site avec mise en place d'une **pelouse calcicole, plantation de bosquets** et **aménagement de mares** pour les divers amphibiens inventoriés sur le site ;
- le linéaire restant de fronts de taille sera profilé de sorte à créer de nouveaux **milieux diversifiés sur le plan écologique et paysager** : falaises rocheuses, fortes pentes à éboulis, renforcement pour le nichage du Grand-Duc d'Europe etc...
- **un parc à cheval et une prairie pour l'éco-pâturage** ;
- une zone centrale de 3 ha sera réservée pour l'implantation des panneaux solaires si la société remporte l'appel d'offre. Dans le cas contraire, cette zone centrale sera aménagée en prairie calcicole ;
- **la plantation de haies arbustives** diversifiant le paysage, empêchant le passage de personne depuis les abords du site et marquant la séparation entre la zone agricole, les zones à vocation écologique et la zone réservée à l'implantation de panneaux solaires.

Aménagements d'ores et déjà mis  
en place dans la carrière





# ÉTAT FINAL RÉAMÉNAGÉ (VARIANTE 1)

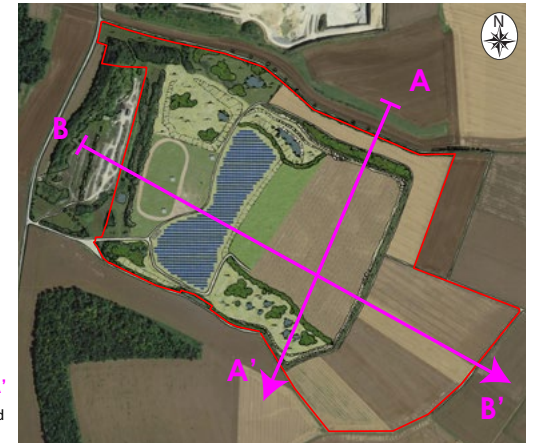


-  Périmètre de la demande d'autorisation
-  Panneaux solaires
-  Parcelle agricole restituée
-  Zone de culture en faveur de la flore messicole
-  Centre équestre
-  Boisements et bosquets
-  Haies arbustives
-  Prairies
-  Pelouses calcicoles
-  Mares
-  Fronts résiduels (aménagement pour le Hibou Grand-Duc) - Merion en sommet
-  Eboulis
-  Talus
-  Chemin
-  Cachettes pour le gibier (vieilles buses en béton recouvertes de terre)
-  175 ● Points topographiques et courbes de niveau en m NGF
-  -160- Courbes de niveau en m NGF

Source : Conception ENCEM  
Fond : Photo aérienne géoportail  
0 200 m  
1/5 000

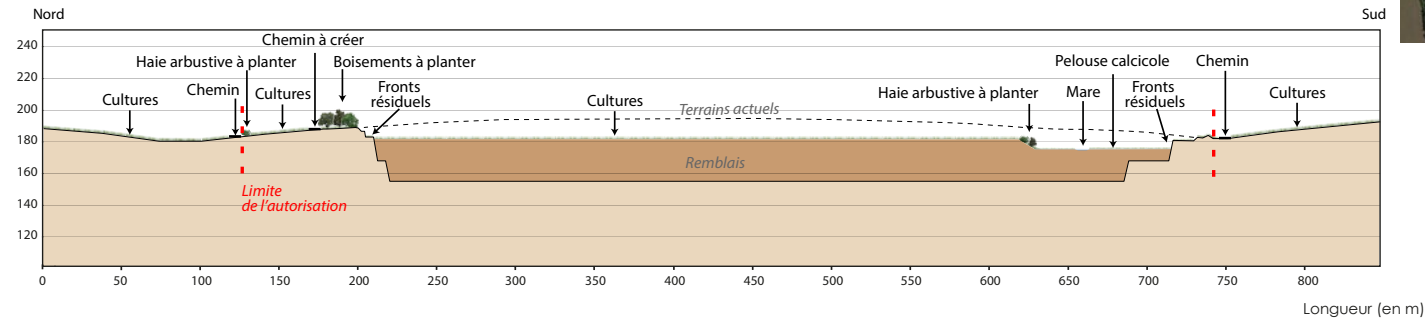


# COUPES DE L'ÉTAT FINAL RÉAMÉNAGÉ (VARIANTE 1)



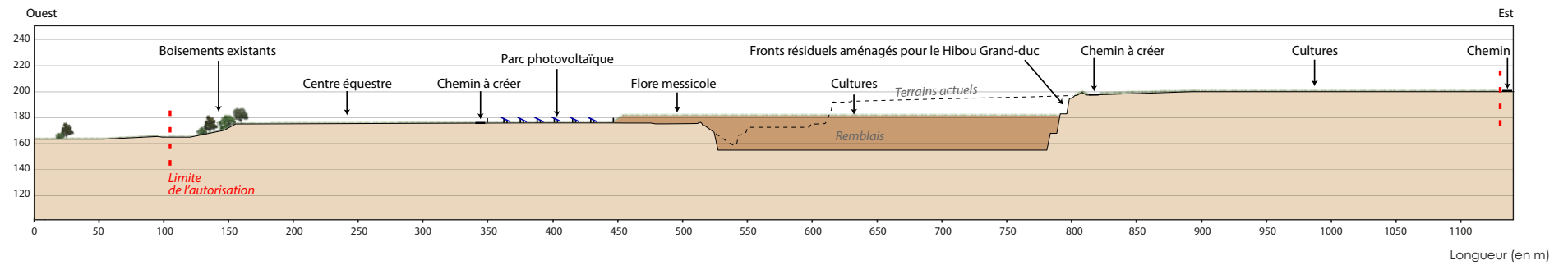
Altitude  
(en m NGF)

A



Altitude  
(en m NGF)

B



# ÉTAT FINAL RÉAMÉNAGÉ (VARIANTE 2)



- Périmètre de la demande d'autorisation
- Parcelle agricole restituée
- Zone de culture en faveur de la flore messicole
- Centre équestre
- Boisements et bosquets
- Haies arbustives
- Prairies
- Pelouses calcicoles
- Mares
- Fronts résiduels (aménagement pour le Hibou Grand-Duc - Merion en sommet)
- Eboulis
- Talus
- Chemin
- Cachettes pour le gibier (vieilles buses en béton recouvertes de terre)
- 175 Points topographiques et courbes de niveau en m NGF
- 160 —

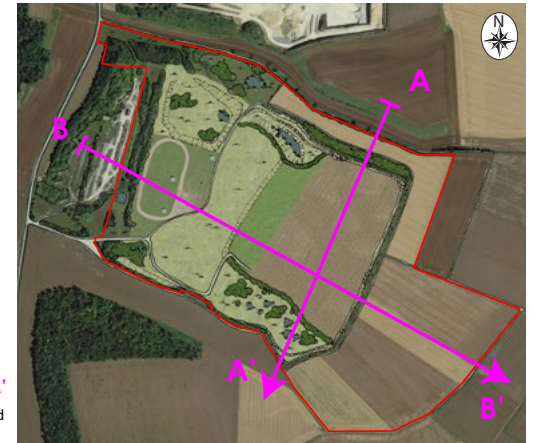
Source : Conception ENCEM

Fond : Photo aérienne géoportail

0 200 m

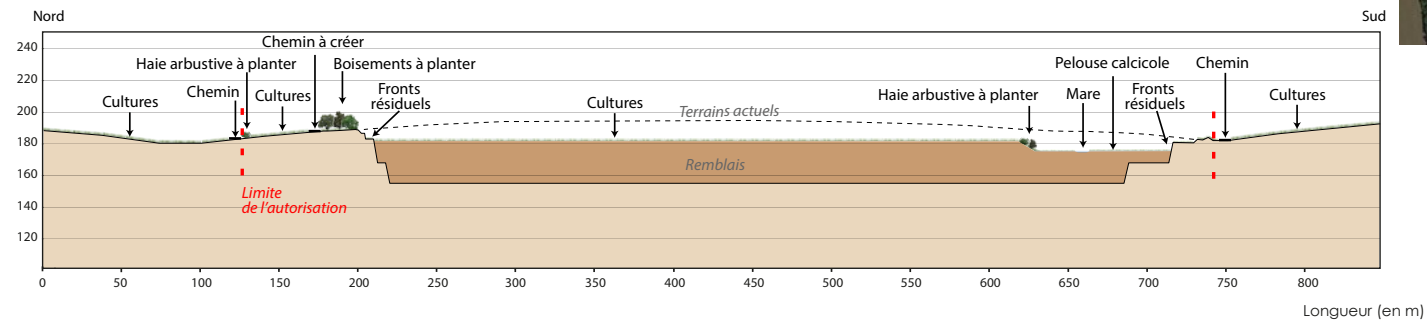
1/5 000

# COUPES DE L'ÉTAT FINAL RÉAMÉNAGÉ (VARIANTE 2)



Altitude  
(en m NGF)

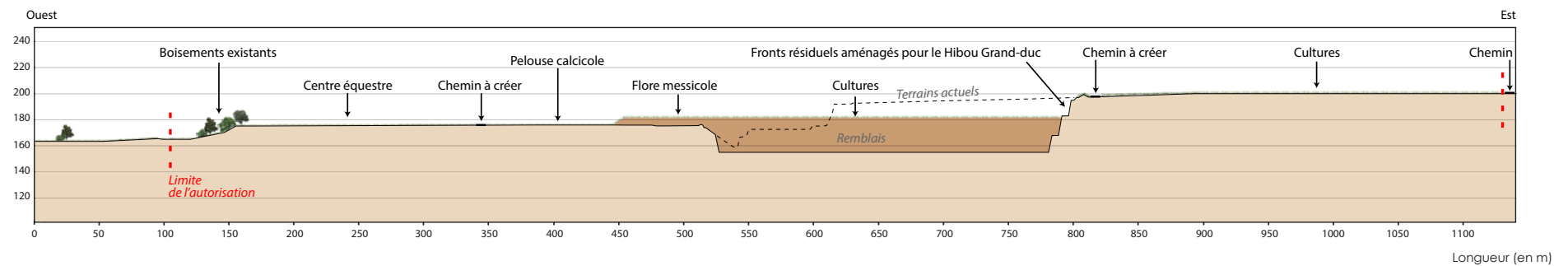
A



A'

Altitude  
(en m NGF)

B



B'





# 4

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### Contexte réglementaire s'appliquant au présent projet :

---

#### ● **Le code de l'environnement, et notamment :**

- les articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants de ce code, relatifs à l'évaluation environnementale des projets,
- les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants de ce code, relatifs à l'enquête publique,
- les articles L. 181-1 et suivants et R. 181-1 et suivants de ce code, relatif à l'autorisation environnementale,
- les articles L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants de ce code, relatif aux IOTA et à la loi sur l'eau,
- les articles L. 411-1 et suivants et R. 411-1 et suivants de ce code, relatif aux espèce et habitats protégés,
- les articles L. 511-1 et suivants et R. 511-1 et suivants, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

## Les procédures, concernées par l'autorisation environnementale sollicitée, sont les suivantes :

### ● Procédures d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration au titre des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** concernant :

- la demande de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de calcaires (rubrique **2510-1**) ;
- la poursuite de l'exploitation des installations de traitement (rubrique **2515-1a**) d'une puissance installée globale de 700 kW ;
- l'utilisation d'installations de traitement mobiles (rubrique **2515-1a**) d'une puissance installée globale de 200 kVA ;
- le transit de matériaux inertes utilisés dans le cadre de la remise en état du site (rubrique **2517-1**) sur une emprise d'environ 15 000 m<sup>2</sup> ;

Pour mémoire, des activités présentes mais classées sous le seuil de déclaration :

- le stockage de Gazole Non Routier (GNR) de 13 tonnes (rubrique **4734**) ;
- chaulage de matériaux, la quantité de chaux vive stockée sur le site étant d'environ 5 à 10 t (rubrique **4610**)
- transit de chaux, la capacité de transit étant de 25 m<sup>3</sup> (rubrique **2516**)
- stockage de Gazole Non Routier (GNR) de 42,25 tonnes (rubrique **4734**)
- distribution de GNR - volume moyen distribué à l'année 250 m<sup>3</sup> (rubrique **1435**)
- présence d'un atelier de réparation de 150 m<sup>2</sup> (rubrique **2930**)

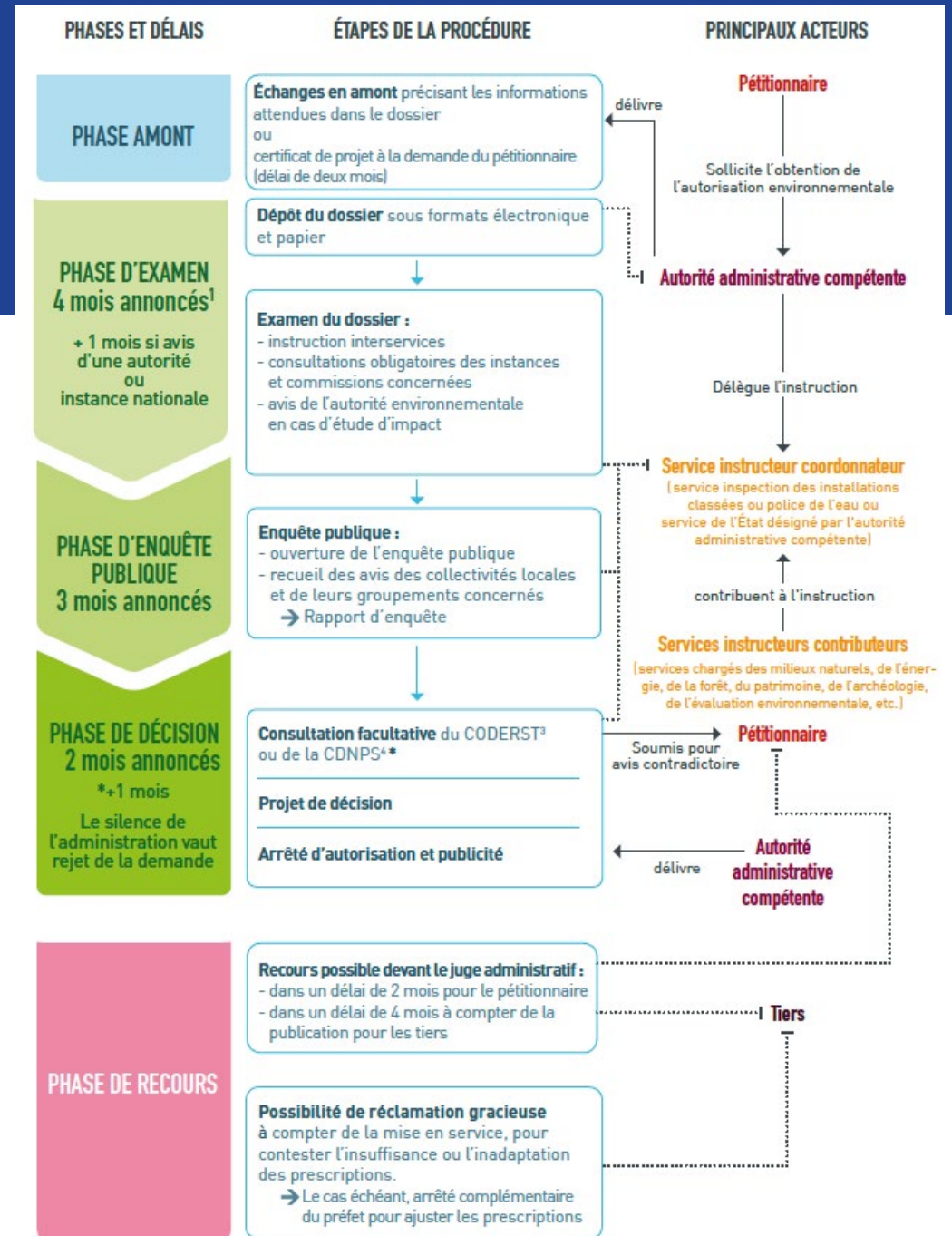
### ● Procédures d'autorisation et de déclaration au titre des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) dits « **loi sur l'eau** » concernant :

- la présence d'un puits au Nord-Ouest de la carrière ainsi que deux autres ouvrages de surveillance (piézomètres) en amont et en aval du site - (rubrique **1.1.1.0**) ;
- pompage d'eau pour l'arrosage de la piste d'entrée et la brumisation des matériaux fin sur l'installation de traitement (environ 10 000 m<sup>3</sup>/an) - (rubrique **1.1.2.0**) ;
- rejet d'eau pluviale sur le sol, dans le sous-sol et les eaux superficielles, la surface du projet étant de 56,6733 ha - (rubrique **2.1.5.0**).

5

# PROCÉDURE D'INSTRUCTION

## ÉTAPES ET ACTEURS DE LA PROCÉDURE



<sup>1</sup> Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés ; délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. <sup>2</sup> CNPN : Conseil national de la protection de la nature. <sup>3</sup> CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. <sup>4</sup> CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.



# POUR ALLER PLUS LOIN

L'ensemble des pièces fournies dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sont les suivantes :

- Localiser le projet  
> **PJ n°1 Plan de localisation**
- Trouver des éléments graphiques utiles à la compréhension du projet  
> **PJ n°2 Eléments graphiques**
- Quels sont les secteurs exploités ? Les surfaces ? > **PJ n°3 Maitrise foncière**
- Quels sont les impacts du projet sur l'environnement et les mesures prévues pour les Eviter, les Réduire et éventuellement les Compenser ?  
> **PJ n°4 Etude d'impact et son résumé non technique**
- Quelles sont les ressources valorisées sur le site ? Comment les extrait-on, les traite-t-on ? A quoi servent les granulats ?  
> **PJ n°46 Procédés de fabrication**
- Découvrir l'entreprise Carrières Champenoises  
> **PJ n°47 Capacités techniques et financières**
- Je veux une vue d'ensemble du projet ?  
-> **PJ n°48 Plan d'ensemble**
- Quels sont les risques auxquels le projet peut exposer ?  
> **PJ n°49 Etude de dangers**
- En cas de défaillance de la société, le site sera remis en état grâce à la constitution de garanties financières. Comment sont-elles calculées ?  
> **PJ n°60 Garanties financières**
- Est-ce que le projet se situe au droit de sols pollués ?  
> **PJ n°61 Etat de pollution des sols**
- Voir l'avis du maire sur les conditions de remise en état  
> **PJ n°63 Avis du Maire**
- Comment sont gérés les déchets (matériaux non commercialisables) issus de l'extraction ? > **PJ n°70 PGDE**
- Quelles sont les dispositions prises pour que les installations de traitement respectent les prescriptions générales du ministère  
> **PJ n°77 Analyse des prescriptions 2515 et 2517**



47 Grande Rue, 10260 Vaudes

**03 25 40 92 35**

[www.carrieres-champenoises.fr](http://www.carrieres-champenoises.fr)

